

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURCELLES

Séance du 18 janvier 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HARMEGNIES, Maire

Présents : M. HARMEGNIES Philippe, M. JOLLIVET Daniel, M. COLLARD Freddy, Mme GARNIER Catherine, M LECULLIER Thierry, Mme MOSKALIK Marika, M. NOUGIER Matthieu, M. ROSSARD Hervé.

Absente excusée : Mme BESSON Valérie,

Absents : M. LAVAL Bruno, Mme GUIBERT Estelle,

Procurations : Mme BESSON Valérie à M. NOUGIER Matthieu

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 08 - Votants : 09 Pour : 09 – Contre : 0 – Abstention : 0

Date de convocation : 19/12/2022 Date de dépôt : Date d'affichage :

A été nommée secrétaire : Mme GARNIER Catherine

Ordre du jour

- 01 Enfouissement réseaux à Orioux :
 - o Convention génie civil,
 - o Devis éclairage public,
 - o Demande de subvention au Département.
- 02 Tarifs chauffage salle des fêtes pour location à la journée
- 03 Révision partielle SAGE-BOUTONNE : Avis
- 04 Acceptation chèque don (Mis à l'ordre du jour et accepté par le Conseil Municipal).
- 05 Questions diverses.

01 – Enfouissement réseaux à Orioux :

CONVENTION GENIE CIVIL ANNEXE TELECOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04 février 2021 décidant de l'effacement des réseaux dans la commune, comme suit :

- 1^{ere} tranche : Orioux
- 2^{ème} tranche : Le Bourg
- 3^{ème} tranche : Chemin de la Grange (d 218)

Monsieur Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention **GENIE CIVIL GC 125-1000** relative à la 1^{ere} tranche, « Orioux. » :

- Montant des travaux : 82 472.31 € HT soit 98 966.77 € TTC.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que le devis
- ◆ PRECISE que le règlement s'échelonne sur 5 annuités
- Que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : 2023/2024
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le maire donne lecture au Conseil Municipal des devis transmis par le SDEER, relatifs à la 1^{ère} tranche :

- **EP125-1014 : Préparation du réseau d'éclairage public – rue d'Orioux / rue de la Loyale :**
Montant à la charge de la commune : 5 652.04 € (hors TVA)
- **EP125-1016 : Reprise de l'éclairage public – rue d'Orioux, rue de la Loyale 32 candélabres + 2 façades :**
Montant à la charge de la commune : 41 681.44 € (hors TVA)

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ AUTORISE le Maire à signer les devis énumérés ci-dessus
- ◆ PRECISE que le règlement s'échelonne sur 5 annuités
- Que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : 2023/2024
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

EFFACEMENT DES RESEAUX 1ERE TRANCHE « ORIOUX » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis **GENIE CIVIL GC 125-1000** relatif à la 1^{ere} tranche, soit Orioux. :

- Montant TTC des travaux : **98 966.77 € TTC.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 60 %
- Indique :
- que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - ◆ Coût des travaux : 98 966.77 €
 - ◆ Aide financière Conseil Départemental.... 59 380.06 €
 - ◆ Autofinancement..... 39 586.71 €
- Que le montant de l'opération subventionnable est de : **98 966.77 €**
- Que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : 2^{ème} semestre 2023 et 2024
- Que son numéro de siret est : 211 701 255 00013
- Que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

02 Tarifs chauffage salle des fêtes pour location à la journée

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 novembre 2022 fixant le tarif de location des salles polyvalente et associative pour l'année 2023.

- A cet effet, il expose qu'il y aurait lieu de préciser le montant des frais de chauffage pour la location à la journée de la salle polyvalente.
- Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant des **frais de chauffage de la salle polyvalente à 90 euros pour une location à la journée (annexe jointe)**
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

03 Révision partielle SAGE-BOUTONNE : Avis

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement relatif au schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne, transmis par le SYMBO.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au dit projet et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

04 Acceptation chèque don

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un don d'un montant de 200 euros, en faveur de la commune de Courcelles.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ le don et autorise le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 200.00 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00